



## AVIS DE VEILLE RÉGLEMENTAIRE

**Numéro de l'avis :** [IMQ-2024-04](#)  
**Date d'envoi :** [23-04-2024](#)  
**Destinataires :** [Membres du comité de gestion de la qualité](#)  
**Sujet :** [Publication de la TP 15595 - L'offre de cours d'apprentissage à distance, en ligne et mixte](#)

---

La *Sûreté et sécurité maritime - Transports Canada* a publié sur son site Web une nouvelle publication, soit la [TP 15595 - L'offre de cours d'apprentissage à distance, en ligne et mixte](#). Pour le personnel de l'Institut maritime, cette publication est aussi disponible dans l'espace partagé suivant: [TP Transports Canada](#). Cette publication est destinée aux établissements reconnus qui souhaitent utiliser l'apprentissage à distance, en ligne ou mixte pour offrir un cours de formation aux marins.

### RESPONSABILITÉ

Les gestionnaires, membres du CGQ, ont la responsabilité de s'assurer que les changements sont communiqués au personnel de leur équipe concerné. Si requis, ces changements doivent se refléter dans des modifications aux politiques, protocoles et procédures. Les projets de modification doivent être déposés, pour approbation, au comité de gestion de la qualité.

Les responsables de la coordination départementale ont la responsabilité de s'assurer que le personnel enseignant est informé des avis de veille et des modifications ayant une incidence sur le contenu des cours, que les plans de cours, approuvés annuellement, reflètent ces changements et que les notes de cours et le matériel pédagogique sont mis à jour.

### ARCHIVAGE

Il est à noter que tous les avis de veille publiés sont archivés sur le site internet de l'IMQ - dans la section [Veille réglementaire](#).